

A I S S A T O U W A D E

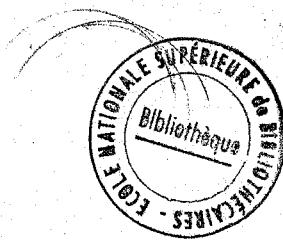
[View Details](#) | [Edit](#) | [Delete](#) | [Print](#) | [Email](#)

ESCALE DE DEFINITION

DUNNE BIBLIOTHEQUE

NATIONALE AFRICAINÉ

1975
53



10562

P L A N

INTRODUCTION

I - QU'EST - CE QU'UNE BIBLIOTHEQUE NATIONALE ?

II - AFRIQUE : SITUATION PRESENTE

- A - LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE MAURITANIE
- B - LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE COTE D'IVOIRE
- C - LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE D'ALGERIE
- D - LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE MADAGASCAR
- E - LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU SENEGAL ?

III - MISSIONS D'UNE BIBLIOTHEQUE NATIONALE AFRICAINE

- A - BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET LECTURE PUBLIQUE
 - 1° - L'action éducative
 - 2° - Bibliothèque nationale et développement économique
 - 3° - Bibliothèque nationale et développement social
- B - BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET DEPOT LEGAL
 - 1° - Organisation
 - 2° - Documents soumis au dépôt légal
 - a) Les documents imprimés
 - b) Les œuvres audio-visuelles
- C - FONCTIONS BIBLIOGRAPHIQUES
 - 1° - Bibliographie nationale
 - 2° - Catalogues collectifs
 - 3° - Formation professionnelle
- D - LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE , CENTRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE POUR LES RESEAUX DE BIBLIOTHEQUES

CONCLUSION

INTERROGATION

1

Tous les pays en voie de développement ont besoin de bibliothèques. Ils sont au stade où le développement culturel, économique, social et politique exige une grande abondance de livres, au stade où un effort concerté s'impose, le travail d'une minorité cultivée ne pouvant plus suffire à accélérer le progrès. Instruire les masses et former leur jugement, c'est là dans ces pays, une nécessité chaque jour plus pressante ; aussi, l'alphabétisation devrait-elle s'accompagner d'une diffusion de plus en plus large de livres et d'autres textes de lecture. Or les livres se trouvent dans les bibliothèques, et celles-ci jouent donc un rôle important dans le relèvement national, et plus particulièrement la Bibliothèque nationale, qui, grâce au dépôt légal, est en général la bibliothèque la plus riche d'un pays.

Mais, bien que la notion de Bibliothèque nationale soit comprise à peu près partout de la même manière, l'importance et le champ d'action d'une telle institution diffèrent d'un pays à l'autre, et en Afrique, il existe des situations très particulières qui conditionnent les services que peuvent rendre les bibliothèques. Dans ces pays là, les services de bibliothèque ne sont pas encore très développés, et les Bibliothèques nationales qu'on peut y trouver sont toutes récentes. Nous en présenterons quelques unes, et nous essayerons ensuite de définir les missions d'une Bibliothèque nationale africaine.

1

QUI EST-CE QU'EST LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ?

Il existe plusieurs catégories de bibliothèques :

- les bibliothèques scolaires, où l'élève trouve de quoi étudier, se distraire et se former ;
 - les bibliothèques publiques, qui mettent à la disposition du public, sans distinction d'âge, des informations, des livres, du matériel et des facilités diverses en vue de servir au mieux son intérêt et de satisfaire ses besoins intellectuels ;
 - les bibliothèques universitaires et spécialisées : les premières sont chargées de développer leur action sur les programmes d'études, la recherche de l'information, la culture générale de l'individu ; et les deuxièmes assurent aux institutions qu'elles desservent, des services adéquats d'information bibliographique en vue des études et recherches relevant de la spécialité de chaque institution.

• • • •

/

- enfin, les bibliothèques nationales (1)

Parmi toutes ces bibliothèques, la Bibliothèque nationale joue un rôle plus statique en tant que gardienne de la culture et de la tradition. Elle a le privilège de recevoir, avec le dépôt légal, des exemplaires de tous les matériaux publiés ou imprimés dans le pays, l'obligation de réunir les imprimés étrangers concernant le pays, quel que soit le lieu de leur publication, et elle enrichit ses collections par l'acquisition de toutes les publications étrangères dont le pays a besoin. De ce fait, la bibliothèque nationale occupe une place prépondérante par rapport aux autres bibliothèques, par l'ampleur de ses collections et la variété des documents conservés. Elle est ainsi à la disposition des usagers, des ouvrages variés, traitant de toutes les branches du savoir, car c'est non seulement dans les "humanités", mais encore dans les disciplines scientifiques et techniques, dans les livres économiques et politiques, que l'on trouve le moyen de comprendre le monde et de le transformer.

La bibliothèque nationale d'un pays développé est un lieu de documentation et d'information, qui s'adresse avant tout aux chercheurs, aux érudits, aux savants. Aujourd'hui, les lecteurs souhaitent obtenir rapidement des informations, et comme la bibliothèque nationale possède en général la plus grande partie de la production imprimée de son pays, il est logique qu'elle prenne en charge la rédaction de la bibliographie nationale, pour mettre à la disposition de ce public, matériellement d'un côté et intellectuellement dans un catalogue, une publication. Le dépôt légal lui permet de rédiger une bibliographie nationale courante, et la possession d'une production des imprimés depuis les temps les plus reculés lui permet d'établir une bibliographie rétrospective. Mais pour anticiquer toutes les demandes de renseignements qui lui sont adressées, la bibliothèque nationale doit être un centre national d'information bibliographique, et cette tâche ne pourra être accomplie que par l'existence d'un catalogue collectif national, qui permet de déplier les documents produits dans chaque pays et se trouvant dispersés dans de multiples bibliothèques et collections privées. Le catalogue collectif permet de localiser facilement des publications, et son rôle exclusif est de fournir des renseignements. Par là-même, il fait de la bibliothèque nationale, un centre important de prêt interbibliothèques, chargé de diriger les demandes d'information vers les sources appropriées, et elle exerce cette fonction tant sur le plan national que sur le plan international?

La bibliothèque nationale, par son personnel qualifié, son stock de livres, possède un certain nombre d'avantages sur les autres bibliothèques. Elle est en général, l'organisme central auquel peuvent être adressées toutes les demandes de renseignements concernant les recherches sur les techniques de bibliothèques. Elle est aussi, un centre international d'échanges de publication. Cependant, les bibliothèques nationales ne sont pas toutes semblables. Rassembler et conserver pour les générations futures tous les écrits produits dans un pays sont leurs fonctions essentielles, "mais à cette tâche essentielle

/

/

s'en ajoutent d'autres qui dépendent de divers facteurs... " (1)
Ainsi donc doit être créé en Afrique, une bibliothéconomie adaptée aux problèmes des pays sous-développés, car la bibliothéconomie africaine ne peut pas être la copie de la bibliothéconomie des pays développés.

II - AFRIQUE : SITUATION PRÉSENTE (2)

Dans les pays d'Afrique noire d'expression française, il n'existe pas de services de bibliothèques très développés. Ces pays réunis ont une superficie de plus de 10 millions de kilomètres carrés, et une population de plus de cinquante millions d'habitants, dont 10 à 20 % seulement savent lire et écrire. La situation des bibliothèques est à peu près la même dans les différents pays. En général, il y a dans chacun d'eux "une grande bibliothèque administrative du gouvernement local de la puissance coloniale. La gestion de ces bibliothèques a été confiée ensuite à des organismes scientifiques tel que l'Institut français d'Afrique Noire (I. F. A. N.) et ses centres locaux, pour les pays de l'Ouest Africain. Ces bibliothèques principales comprennent, suivant le cas, un fond d'ouvrages de 3.000 à 4.000 volumes et quelques centaines ou milliers de périodiques. Outre ces bibliothèques principales, il existe de petites bibliothèques officielles, semi-officielles ou privées : bibliothèques de centre culturel ou de maison des jeunes et de la culture, bibliothèques d'association. Elles comptent de 100 à 3.000 volumes, parfois davantage. Ce sont des embryons de bibliothèques publiques, plus ou moins bien organisées. Il faut signaler la création à partir de 1958 de bibliothèques dépendant des centres culturels organisés par les consulats et les ambassades des pays étrangers. La première a été ouverte à Dakar, en 1958, par le consulat des Etats-Unis d'Amérique. En 1959, la bibliothèque du centre culturel français était ouverte dans la même ville. Des bibliothèques analogues doivent exister dans d'autres pays.

Il existe en outre dans ces pays, des bibliothèques d'institutions d'enseignement, des bibliothèques spécialisées, et des centres de documentation. Mais en ce qui concerne les bibliothèques nationales, il n'en existe pas partout en Afrique. La plupart de celles qui sont actuellement en place sont toutes récentes car elles ont été créées après les indépendances, et n'ont pas encore d'objectifs très clairs. Nous allons nous appuyer sur des exemples concrets pour présenter la situation de quelques bibliothèques existantes.

/

/

A - LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE MAURITANIE (3)

De tous les Etats d'Afrique tropicale d'expression française, c'est le pays qui a le taux d'alphabétisation le plus bas, mais la majorité des hommes et des femmes, notamment dans les "tribus maraboutiques" savent lire et écrire couramment l'arabe.

Il existe très peu de bibliothèques en Mauritanie : la bibliothèque du Centre culturel français Antoine de Saint Exupéry remplit actuellement les fonctions d'une bibliothèque de lecture publique, mais limitée aux lecteurs qui connaissent le français. La bibliothèque administrative du Service des archives, rattachée au ministère de la Justice à Nouakchott remplit les fonctions d'une bibliothèque d'études. Elle était chargée de conserver les publications mauritanienes, et recevait le dépôt légal.

Jusqu'au mois de janvier 1965, la Bibliothèque nationale n'existant que sous forme de paragraphe mentionné dans la loi n° 62.156 du 10 juillet 1962 portant sur les bibliothèques et selon laquelle (art. 4) :

"Le système national des bibliothèques comprend :

a) une Bibliothèque nationale de conservation destinée à acquérir, conserver et mettre à la disposition des usagers, toute la production nationale imprimée et l'essentiel de la civilisation écrite,"

En 1965, sortit un décret portant création de la direction des bibliothèques et organisation de la Bibliothèque nationale.

Le rôle de la direction des bibliothèques est formulé ainsi :

"Art. 2 - La direction des bibliothèques exerce les attributions suivantes :

- surveillance de la Bibliothèque nationale ;
- organisation et surveillance des bibliothèques publiques ;
- contrôle des bibliothèques d'études ;
- coordination de l'activité des différentes catégories de bibliothèques"

Les fonctions et l'organisation de la Bibliothèque nationale sont traitées dans les articles ci-dessous :

"Art. 6 - La Bibliothèque nationale constitue à la fois, une bibliothèque de conservation, un centre de documentation sur la Mauritanie, et une bibliothèque de recherche ;

Afin d'exercer ces trois fonctions, la Bibliothèque nationale est chargée :

- 1° - de recevoir et de conserver toutes les publications soumises

/

A la formalité du dépôt légal par la loi n° 63-109 du 27 juin 1963,

2° - d'acquérir par achat ou échanges tous les ouvrages parus à l'étranger concernant la Mauritanie,

3° - former une collection universelle de recherches.

Art. 7 - Est considéré comme premier fond de la Bibliothèque nationale, la collection des livres appartenant à la Section mauritanienne de l'I. F. A. N., à Saint-Louis (Sénégal).

Art. 8 - La Bibliothèque nationale comprend les sections et services suivants :

- section des acquisitions et échanges
- section des catalogues
- section des manuscrits et estampes
- bureau de prêt
- service photographique
- atelier de reliure

Art. 9-Le personnel de la Bibliothèque nationale est composé :

- d'un conservateur en chef
- de quatre bibliothécaires chargés des sections prévues à l'article 8.
- de quatre aide-bibliothécaires attachés aux mêmes sections
- d'agents techniques et de fonctionnaires de secrétariat."

Le plan du futur bâtiment de la Bibliothèque nationale avait été établi par l'expert de l'UNESCO qui était chargé de faire une enquête sur la situation de la Bibliothèque nationale en vue d'évaluer les ressources existantes et d'estimer les besoins. Le coût de la construction devait s'élever à 60 millions de francs C. P. A. environ.

La première bibliographie mauritanienne, copiée sur fiches et contenant plus de 2.200 titres des ouvrages de 414 auteurs mauritaniens vivant entre le début du XVIIe siècle et notre époque, est basée sur un chapitre consacré à la littérature de la Mauritanie, inclus dans "l'Histoire de la Mauritanie" (en langue arabe) par le Professeur Mokhtar Guld Hamidoune (le directeur des Bibliothèques), et qui donne une liste de tous les auteurs par tribus. Pour localiser les ouvrages en question, l'expert et le Directeur des bibliothèques entreprirent deux expéditions, et pour faciliter cette

/

tîche, ils ont envoyé deux cents exemplaires d'un appel en arabe adressé aux familles lettrées possédant des manuscrits mauritaniens, en leur demandant de leur envoyer les listes de ces ouvrages. Plusieurs familles ont répondu à cet appel. Un tel catalogue peut constituer un point de départ pour une éventuelle mission de microfilage.

Pour terminer la présentation de cette Bibliothèque nationale, nous insistons sur le fait qu'elle est née avec beaucoup de difficultés : elle n'avait pas encore de local approprié au moment de sa création, et elle disposait d'un personnel insuffisant dont un certain nombre n'avait aucune base de formation de bibliothécaire. Le catalogue des ouvrages mauritaniens manuscrits est un excellent point de départ pour une bibliographie de la Mauritanie, mais pour que cette bibliographie soit vraiment nationale, elle doit être complétée par une bibliographie courante, établie à partir du dépôt légal.

B - LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE CÔTE D'IVOIRE (4)

En Côte d'Ivoire, c'est le Centre National de Documentation, précédemment principal détenteur des publications anciennes d'intérêt national, qui a constitué l'amorce de la Bibliothèque nationale, dont il constitue maintenant un département spécialisé. La Bibliothèque était logée dans des locaux provisoires, et ce n'est que par décret n° 71-434/ du 10.9.71 qu'elle a été créée. La première pierre a été posée en cette année, et la Bibliothèque a été inaugurée en 1974. La réalisation du coût s'est élevé à 648 millions de francs CFA. La surface couverte est de 6.500 m², ce qui permettra de loger outre les services, 300.000 volumes, avec des possibilités d'extension de 600.000.

La Bibliothèque nationale dispose depuis 1969 de 6 des 7 exemplaires

/

du dépôt légal qui servent notamment de base aux échanges. Elle publie depuis 1970, la bibliographie nationale qui lui permet quelques recettes sous forme de régie.

Les buts et l'organisation administrative de la Bibliothèque nationale sont nettement définis dans le décret n° 71-434/ du 10.9.71 :

La Bibliothèque nationale a pour fonctions essentielles de :

- recueillir, conserver et diffuser toute production imprimée nationale ou concernant le pays,
- constituer un Centre Général d'information bibliographique sur toutes les collections des bibliothèques du pays et publier une bibliographie nationale sur la base du dépôt légal,
- servir de support à l'action de coordination du développement des bibliothèques confiées au Service des Bibliothèques et Publications.

La Bibliothèque nationale comprend :

- des départements spécialisés
- un Bureau National d'échanges de publications
- un Centre National de Documentation.

Le rôle de ces deux derniers services a été défini par deux arrêtés du 26 avril 1974 :

Le Centre National de Documentation est chargé de centraliser et de mettre à la disposition du public, une documentation aussi variée et complète que possible et en particulier toutes informations sur la Côte d'Ivoire contenues dans des publications imprimées ou des documents de toute nature, produits en Côte d'Ivoire ou ailleurs.

Le Bureau National d'échanges de Publications est chargé d'encourager et de faciliter les échanges de publications à caractère éducatif, juridique, économique, scientifique, technique et culturel, entre organismes gouvernementaux ou autres sans but lucratif.

Cette Bibliothèque, d'après sa présentation, répond exactement à la définition générale d'une bibliothèque nationale. Pour une bibliothéconomie africaine, d'autres objectifs sont à définir.

C - LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE D'ALGERIE (5)

Créée en 1835 par décision du Ministre de la Guerre, la Bibliothèque nationale d'Alger se trouve être le plus ancien établissement de l'Algérie. Elle est actuellement, par ses proportions et surtout par la richesse de ses fonds, la bibliothèque la plus importante du continent Africain. Elle a quitté il y a quelques années, les locaux provisoires du palais Dey Mustapha Pacha, pour s'installer dans un bâtiment spécialement conçu pour abriter une bibliothèque moderne. La superficie totale est de 4.800 m². Elle possède trois salles de lecture et plus de 600.000 ouvrages.

L'orientation de la Bibliothèque nationale a radicalement changé depuis l'indépendance. Elle n'est pas seulement réservée aux chercheurs ou aux étudiants et enseignants ; elle est ouverte à tous et à toutes, et les nouvelles acquisitions d'ouvrages et de périodiques ont été adaptées à cette nouvelle catégorie de lecteurs.

Rassembler et conserver le patrimoine culturel algérien est le deuxième aspect de la nouvelle orientation de la Bibliothèque nationale. La vocation africaine en est le troisième aspect : la Bibliothèque nationale possède d'importantes collections sur l'Afrique, et plus particulièrement sur l'Afrique du Nord. C'est donc, avant tout, une bibliothèque nord-africaine, avec un fonds arabe très important : la section musulmane renferme un ensemble d'environ 300 manuscrits arabes, et une collection de livres en langue arabe. Le fonds maghrébin comprend une importante documentation sur les trois pays du Maghreb (Maroc - Algérie - Tunisie), mais le fonds international est le plus important de la bibliothèque : il comprend des ouvrages en langues étrangères et plus particulièrement en français.

La bibliothèque nationale publie une bibliographie nationale grâce au dépôt légal institué en 1956. Elle a un côté populaire, ouvert à tous sans distinction d'âge, de niveau d'instruction ou de nationalité. Ses horaires ont été adaptés à ceux qui travaillent. Les multiples services rendus aux lecteurs sont entièrement gratuits. Les formalités d'inscription et de communication des ouvrages ont été réduites au maximum.

La Bibliothèque nationale d'Algérie est une des rares bibliothèques nationales dans le monde à prêter des ouvrages à l'extérieur, et une des rares en tant que bibliothèque nationale à disposer d'un service de lecture populaire doté de bibliobus. Bien qu'une Bibliothèque municipale existe à Alger, pourvue de succursales fonctionnant dans les quartiers, on n'a pas cru devoir privrer les lecteurs de la Bibliothèque nationale du bénéfice d'une bibliothèque de

prêt à l'usage du grand public; la Bibliothèque nationale a décidé d'aller vers le peuple pour amener à la population des villages et des villes, des moyens de s'informer, s'instruire et se cultiver (romans, monographies, études littéraires, ouvrages de vulgarisation scientifique et manuels pour les étudiants).

Ainsi donc, la Bibliothèque nationale d'Algérie dépasse la conception traditionnelle de la plupart des bibliothèques similaires du monde, et ses nouveaux objectifs ont été tracés après l'indépendance du pays, pour des raisons bien précises que nous verrons après.

D - LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE MADAGASCAR (6)

Crée en 1920, la Bibliothèque nationale de Madagascar est la plus ancienne bibliothèque de ce pays.

Le gouvernement malgache s'est très vite rendu compte que les livres et les bibliothèques sont un moyen efficace pour promouvoir le développement général d'un pays, car le sous-développement culturel est à la base de tout sous-développement. Son objectif priorordial est d'insculquer à tous dès le jeune âge, le besoin et l'habitude de lire, car le livre et la lecture sont des facteurs de "cohésion et d'unité", qui permettent d'étendre les connaissances, de les compléter et de les fixer définitivement.

Ainsi, pour attribuer à chaque type de bibliothèque son rôle, il a été créé, un service central : le Service National des Bibliothèques, chargé de coordonner toutes les activités. Ce service a été créé en 1975, et il est devenu, par décret n° 75-662/DH du 8 mars 1975 fixant l'organisation du Ministère de la Jeunesse, le Service des Bibliothèques et Lettres, relevant de la Direction des actions socio-culturelles. Les structures de ce Service des Bibliothèques et Lettres sont envisagées avec les divisions suivantes :

1° - Une division des relations interbibliothèques, chargée de résoudre les problèmes techniques spécifiques aux différentes catégories de bibliothèques, de coordonner et contrôler les activités des bibliothèques, et d'assurer la formation professionnelle du personnel technique des bibliothèques.

2° - Une division de la promotion du livre et de la lecture publique,

chargée d'intensifier la vie intellectuelle, en favorisant la production littéraire et toute activité éditoriale d'ouvrages autres que les manuels scolaires.

3° - La Bibliothèque Nationale, dont la vocation propre est de conserver le patrimoine national imprimé, d'assurer la publication de la Bibliographie nationale, et de servir de centre d'études et de recherche bibliographique pour tout ce qui concerne Madagascar. Mais le Conservateur en Chef de la bibliothèque nationale, Melle Juliette RATAIVANDRAVA, me précise dans une lettre datée du 29 mai 1975, que "la conservation n'est pas le seul rôle assuré par la Bibliothèque nationale : elle est surtout un centre d'activité tendant à promouvoir les lettres, les recherches de toute nature, l'édition, l'imprimerie, la librairie, la lecture, bref tout ce qui concerne le livre". Lors du "Colloque sur la lecture à Madagascar" qui s'est tenu à Tananarive les 4 et 5 juin 1970, il avait été décidé d'augmenter la production et soutenir les efforts de production d'ouvrages en malgache, car le développement du pays nécessite la promotion de la lecture. A cet effet, le Service des Bibliothèques et Lettres, en collaboration avec la Bibliothèque nationale, assure trois émissions hebdomadaires à la radio, émissions qui ont trait à la culture, aux livres, la civilisation, la langue et la société malgache. Des journées du livre, des prix littéraires, des expositions, des causeries et conférences, des séances de lecture publique, des projections cinématographiques sont organisées autour du livre. En outre, des cours de civilisation malgache à l'intention du grand public (histoire, littérature, coutumes, sociologie) sont organisés le mercredi et le vendredi à la Bibliothèque nationale.

Mais malgré l'importance accordée aux livres dans le développement national, on constate une pénurie d'écrivains professionnels à Madagascar, et une élévation du coût de l'impression due au tirage limité. Pour remédier à cette situation, il a été créé le 10 Novembre 1971, un "Office du livre Malagasy (Fiantsorehenany Boky malagasy)" dont le siège est à la Bibliothèque nationale. Cette association a pour buts :

- de publier et de diffuser des ouvrages susceptibles de développer le goût de la lecture à Madagascar
- de promouvoir une politique du livre à l'échelle nationale
- de servir de centre d'information sur les questions touchant le domaine du livre, et de centre d'orientation des écrivains.

La Bibliothèque nationale de Madagascar est donc un établissement qui ne s'arrête pas à la conception traditionnelle d'une Bibliothèque nationale. Le bilan de ses activités de 1966 à 1971 d'ailleurs révèle son dynamisme et son efficacité, car de 38.524 livres communiqués en 1966 à 31.090 lecteurs, elle est passée en 1971 à 89.342 livres et 84.917 lecteurs.

B - LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU SENEGAL ?

Elle n'existe pas encore. Cependant, par décret n° 46-1644 du 17 juillet 1946, tendant à fixer les conditions du dépôt légal dans les territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, le Sénégal bénéficiait d'une grande bibliothèque et recevait des dépôts d'exemplaires de toute l'Afrique Occidentale Française. C'était un embryon de Bibliothèque africaine, contenant un fonds d'ouvrages rares et précieux du XVIIe, XVIIIe, et XIXe siècle, et un fonds scientifique. Actuellement, ce texte du dépôt légal qui date de l'époque coloniale, n'est plus respecté et nous avons vu que la Mauritanie comptait sur la collection de livres de la section Mauritanienne de l'I. P. A. N. de Saint Louis pour constituer un premier fonds à sa bibliothèque nationale. Ce n'est que tout dernièrement, en mai 1975, qu'un nouveau texte de dépôt légal a été proposé par M. Amadou A. BOUSSO, Directeur de l'Ecole des Bibliothécaires et Archivistes de Dakar, car le Sénégal compte créer une Bibliothèque nationale. Ce nouveau texte n'est d'ailleurs pas encore voté, et il est un peu inquiétant que le Sénégal n'ait pensé à créer une Bibliothèque nationale que quinze ans après son indépendance, car la bibliothèque de l'I. P. A. N. en était presque une - d'une part - et d'autre part, des actions sont menées pour promouvoir la lecture, telle l'émission radiophonique "Un livre par semaine". En outre, le Sénégal est un pays qui, au lendemain de son indépendance avait un niveau intellectuel plus élevé que ses voisins, un pays qui s'était engagé dans la voie du développement, et les livres et les bibliothèques constituent la clef du développement intellectuel, social et économique, surtout pour les jeunes pays. Ce rôle des bibliothèques est d'ailleurs bien compris par les pays africains, car dans le Colloque Interafricain sur la Documentation des Sciences sociales qui s'est tenu à Dakar du 24 au 30 Avril 1967, se dégage la nécessité de créer dans ces pays une Bibliothèque nationale où seraient conservés tous les documents nécessaires à la recherche en sciences sociales.

La présentation de ces quelques Bibliothèques nous montre que la notion de bibliothèque nationale varie d'un pays à l'autre, et qu'elle dépend de la manière dont le gouvernement conçoit le rôle de la bibliothèque. Mais n'oublions pas que ce sont des Bibliothèques de pays en voie de développement, et que donc la conception traditionnelle de la bibliothéconomie doit être dépassée. Les bibliothèques doivent répondre aux besoins de ces pays. Dans ce même ordre d'idées, Josefa E. SABORI remarquait qu'en Amérique Latine, la carence des bibliothèques "n'est pas imputable essentiellement à leur installation précaire ou à la pauvreté de leurs ressources bibliographiques et humaines, mais elle l'est surtout à l'absence d'une doctrine et des principes d'une claire compréhension de leurs objectifs". (7) Dans les pays en voie de développement donc, le rôle des bibliothèques nationales ne se limite pas à leur rôle traditionnel.

III - MISSIONS D'UNE BIBLIOTHÈQUE NATIONALE AFRICAINE

A - BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET LECTURE PUBLIQUE

La Bibliothèque nationale, nous l'avons déjà dit, est en général la bibliothèque la plus riche d'un pays. C'est elle qui possède la plus importante collection d'ouvrages dans un pays, grâce au dépôt légal et aux acquisitions étrangères, et ainsi, elle doit assumer dans un premier temps, le rôle d'une bibliothèque publique, c'est-à-dire, selon le Manifeste de l'UNESCO, "une force vive au service de l'éducation populaire". La Bibliothèque nationale d'un pays en voie de développement doit être accessible à tous, et offrir une source d'information et de matériel éducatif introuvable ailleurs, car dans ces pays en général, il n'existe presque pas de bibliothèques publiques ou de réseaux de bibliothèques. Au Sénégal par exemple, "il n'y a pas de bibliothèque municipale africaine. La bibliothèque du Centre Culturel africain est toute récente. Ainsi, les deux bibliothèques scientifiques importantes : la bibliothèque universitaire et la bibliothèque de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (I. F. A. N.) ont une fonction municipale essentielle" (8), mais elles ne sont pas accessibles à tous. Une Bibliothèque nationale africaine, peut par contre, grâce à l'importance et à la variété de ces documents, essayer d'aller vers le peuple comme fait l'Algérie, et prêter des livres à la population en bibliothèques. C'est seulement là qu'elle sera un moyen d'éducation, et pourra contribuer au développement culturel, économique et social de l'Afrique. Elle doit répondre aux nécessités du milieu, satisfaire les besoins de la société et exercer une influence sur le développement et l'amélioration des communautés.

1° - L'action éducative (9)

La scolarisation doit être un objectif prioritaire dans les pays en voie de développement. Ainsi, l'idée de planification de l'éducation doit englober les bibliothèques, et en Afrique précisément, comme l'indique une recommandation datant de 1964 "l'expansion des programmes d'éducation exige la création d'un réseau de bibliothèques régionales, nationales et internationales, qui assureraient les services d'information nécessaires aux problèmes de l'éducation africaine" (9). Mais puisqu'il n'existe pas encore de réseau de bibliothèques, c'est la bibliothèque nationale qui devrait assurer ce rôle d'extension et d'amélioration de l'enseignement. Les livres et les bibliothèques ne sont pas seulement un moyen d'accéder à l'information ; ils sont pour l'étudiant autant

de portes qui ouvrent sur tout un monde d'idées et de connaissances. Grâce à eux, les jeunes élèves ont la possibilité non seulement d'accumuler des connaissances, mais de les appliquer et de confronter les points de vue. Plus tard, ils commenceront à porter un jugement sur les idées et les informations.

La Bibliothèque nationale doit être un outil de travail pour assurer la permanence de l'éducation, en fournissant des textes imprimés qui permettraient de consolider l'enseignement scolaire et d'aider les étudiants à parfaire eux-mêmes, leur éducation. La Bibliothèque nationale doit jouer un rôle important de soutien et de complémentarité dans les campagnes d'alphabétisation. "L'alphabétisation doit être considérée non comme une fin en soi, mais seulement comme une des phases d'un programme d'éducation permanente qui permette aux hommes et aux femmes d'assumer de plus grandes responsabilités et de jouer un rôle plus actif dans la société" (9). Pour vraiment respirer ce rôle d'éducation permanente, la Bibliothèque nationale devra avoir un côté populaire accessible à tous, sans distinction d'âge ni de niveau d'instruction. Elle devra aussi prêter des collections d'ouvrages pour les cours d'éducation des adultes, cours qui pourront même se tenir dans ses propres locaux, étant donné qu'elle est non seulement en possession de cet outil fondamental pour l'enseignement et la culture qu'est le livre, mais encore elle offre d'autres sources d'information que constituent les auxiliaires audio-visuels, qui stimulent la curiosité du public, "l'encourage à lire pour étudier en profondeur le sujet que ces moyens (audio-visuels) n'ont fait qu'effleurer".

Toujours pour encourager la lecture et l'éducation, la Bibliothèque nationale doit promouvoir les langues nationales, et pour répondre aux exigences d'un public qui a besoin d'être informé ou plus généralement de s'instruire, elle doit aller vers ce public, comme nous l'avons déjà dit, et lui prêter ses livres.

2° - Bibliothèque nationale et développement économique

Les pays en voie de développement ont reconnu que la rapidité du développement économique est une des exigences majeures de notre époque, car le développement économique est le chef du développement général. Pour atteindre les objectifs fixés par les plans de développement, il leur faudra accélérer le développement tant de l'industrie que de l'agriculture, et accroître leurs disponibilités de main-d'œuvre qualifiée. En 1967, lors du Colloque Interafricain

cain sur la Documentation des Sciences Sociales à Dakar, les participants étaient conscientis du fait que le développement économique et social des nations africaines repose sur le développement de l'enseignement et de la recherche en sciences sociales, d'où la nécessité de conserver les publications officielles, les rapports de recherche non publiés, les documents de certaines organisations ou associations. Cette tâche de conservation ne peut être remplie que par une Bibliothèque nationale, qui grâce aux informations bibliographiques qu'elle peut fournir contribue efficacement au progrès économique.

L'économie des pays en voie de développement est essentiellement agricole et repose en grande partie sur la production d'arachides, de café, cacao etc. Il est nécessaire de se procurer des renseignements sur la culture et la pathologie des végétaux en question, les techniques de préparation et de conditionnement et d'autres aspects de ces productions. Un accès plus facile à la documentation nécessaire aiderait considérablement à améliorer les techniques agricoles et industrielles de l'Afrique. Beaucoup de collèges techniques, écoles d'ingénieurs, institute de formation professionnelle et autres se créent actuellement un peu partout en Afrique, et nous savons le rôle de complémentarité que doit jouer la Bibliothèque dans le contexte des systèmes d'éducation, et par l'établissement de la Bibliographie nationale, elle contribue à donner aux documents culturels, une plus large diffusion et influe sur le développement économique.

3° - Bibliothèque nationale et développement social

L'alphabétisation dans les pays en voie de développement doit être liée à un effort général de développement économique et social.

La Bibliothèque nationale africaine doit être un instrument de l'action éducative, et comme l'un des buts de l'éducation est de préparer des changements sociaux, elle aussi doit satisfaire les besoins de la société. La pauvreté culturelle dont souffre les pays en voie de développement est un obstacle au progrès. Ce n'est qu'avec l'éducation que les individus pourront vivre dans une société nouvelle, plus ouverte et en cours de mutation. La Bibliothèque nationale, grâce à ses documents, peut fournir aux citoyens une matière première qui permet à chacun de se faire une opinion et d'épanouir son intelligence. On a dit que les écrivains sont pour leur pays, les prophètes du progrès social. Ils informent les lecteurs des changements et des aspirations nouvelles qui prennent naissance dans le monde qui les entoure, ils leur dictent les responsabilités qu'ils ont envers eux-mêmes, envers leur famille et la société. Or, dans le pays en voie de développement où l'industrie du livre est presque inexistante, les bibliothèques et les salles de lecture sont les seules institutions qui permettent aux idées de ces écrivains d'atteindre un vaste public. L'élargissement de ce public, grâce aux programmes d'éducation et d'alphanétisation pourrait assurer la diffusion de ces idées dans le pays et stimuler ainsi le développement social. Les livres et les bibliothèques sont un facteur de cohésion nationale qui permet de prendre conscience d'un ensemble de valeurs communes, nécessaires pour le fonctionnement harmonieux d'une vie politique.

La Bibliothèque nationale doit être un investissement au service du développement de l'individu et de la collectivité pour améliorer ses conditions de vie, et de ce fait, doit jouer un rôle de perfectionnement professionnel, en offrant par exemple à l'agriculteur des ouvrages lui permettant d'améliorer ses récoltes, à l'ouvrier, des moyens d'acquérir de nouvelles compétences etc.. Les problèmes sociaux ne peuvent se résoudre que si l'homme en prend conscience, et les bibliothèques non seulement informent de certains problèmes, mais encore disposent d'un matériel éducatif adéquat pour renseigner les habitants sur les remèdes à employer.

B - BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET DEPOT LEGAL

1° - Organisation

Le dépôt légal est la caractéristique de la Bibliothèque nationale. C'est l'obligation imposée aux imprimeurs, éditeurs ou auteurs de remettre un ou plusieurs exemplaires de chaque ouvrage, à l'autorité publique ou à des établissements officiels spécialement désignés, et en général, c'est la Bibliothèque nationale qui le reçoit. C'est donc un moyen d'enrichissement de la Bibliothèque nationale, et de ce fait, il joue une fonction culturelle car il est en général, le meilleur moyen d'assurer le recensement et la conservation de la production nationale.

Le dépôt légal n'existe pas partout, ou lorsqu'il existe, il reste incertain. En Afrique, le décret n° 46-1644 du 17 juillet 1946, déjà cité, avait fixé les conditions du dépôt légal dans les territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer. Dans chaque territoire, ou groupe de territoires, il était institué au chef-lieu, un service du dépôt légal dénommé "Régie du dépôt légal", chargé de centraliser les exemplaires déposés (livres, périodiques, brochures, estampes, gravures, cartes postales illustrées, affiches, cartes de géographie et autres, les œuvres musicales, photographiques, cinématographiques), de les répartir, d'envoyer à la métropole, un certain nombre d'exemplaires, et d'assurer la conservation des autres dans le territoire. Des sanctions étaient même prévues en cas d'inexécution du dépôt légal. Ainsi, le Sénégal recevait le dépôt de plusieurs pays comme par exemple, la Mauritanie, le Mali, la Haute Volta etc... Mais ce texte du dépôt légal n'est plus en vigueur, car il date de l'époque coloniale. Il faut alors dans chaque pays, un nouveau texte, une réglementation précise et efficace pour fixer les modalités visant à rendre effectif le dépôt légal.

Nous avons déjà souligné le fait que la bibliothéconomie africaine ne doit pas être la copie de la bibliothéconomie des pays développés. Ces pays en voie de développement ont des objectifs communs et leurs principales

préoccupations est d'améliorer leur niveau de vie par le progrès culturel, économique et social. Pour atteindre ces objectifs, les pays en question ont fixé des plans de développement, et nous avons vu quels rôles les bibliothèques avaient à y jouer. Ces pays en voie de développement ont compris que leur développement ne dépend essentiellement que d'eux-mêmes, et ils ont essayé de se regrouper au sein de certaines organisations intergouvernementales pour accélérer ce développement, et la plus importante à l'heure actuelle est l'O. U. A. (Organisation de l'Unité Africaine). Le dépôt légal permet d'échanger des publications avec d'autres pays, et pour une bibliothèque nationale africaine, la constitution d'un fonds africain est très importante. Malheureusement, dans ces pays, l'édition des livres et des périodiques ne possède pas de traditions solides, ou même commence seulement à s'organiser, et la pauvreté en devises étrangères freine les achats d'ouvrages étrangers. C'est pourquoi devrait être créé en Afrique, un système de dépôt légal en commun -vu d'ailleurs le sens de la vie en communauté très poussée qui existe en Afrique- par exemple un dépôt légal à l'O. U. A. Ainsi, chaque Bibliothèque nationale serait la "Médiante du dépôt légal" de son pays, chargé d'envoyer quelques exemplaires de chaque ouvrage qu'elle reçoit au dépôt de l'O. U. A., et ainsi, toute la production africaine serait rassemblée dans un lieu, répertoriée, les catalogues seraient distribués à chaque Bibliothèque nationale, et communication pourrait être faite grâce au prêt interbibliothèques qui aurait pour centre, la Bibliothèque nationale de chaque pays.

2° - Documents soumis au dépôt légal

a) Les documents imprimés sont les premiers à soumettre au ~~dépôt~~ dépôt légal (livres, périodiques, brochures) : ils constituent un support essentiel du patrimoine intellectuel de l'humanité car ils ont l'avantage de pouvoir être placés entre les mains du lecteur qui peut revenir en arrêté dans sa lecture, restructurer le message afin de l'intégrer dans sa propre pensée. Ainsi, les documents traitant de la vie et de la civilisation du pays seront prioritaires; Ils serviront à révéler son patrimoine culturel, le plus souvent inconnu ou mal compris des autres. Ils permettront aussi à la masse de prendre conscience de ses propres problèmes, afin de pouvoir lutter contre eux, et ce rôle, la Bibliothèque nationale ne pourra l'assumer qu'en offrant aux lecteurs, le matériel le plus adéquat : ouvrages sur l'agriculture et sur d'autres problèmes locaux, brochures à l'intention des nouveaux alphabétistes.

Il sera aussi intéressant de soumettre au dépôt légal, les publications officielles, les rapports de recherche non publiés, car ils constituent la clef du développement économique et social de ces pays. Il ne faudra pas oublier les estampes, les cartes géographiques, les œuvres photographiques etc...

b) Les auxiliaires audio-visuels : la Bibliothèque nationale avons-nous dit, a un rôle à jouer dans le développement d'un pays. Mais, à l'heure

actuelle, elle ne peut pas remplir sa tâche uniquement à l'aide des textes imprimés, surtout dans les pays en voie de développement où le nombre d'illitères est très élevé. L'emploi des moyens audio-visuels est nécessaire donc dans ces pays, et constitue un complément logique des services d'éducation des adultes et des élèves. L'utilisation de ces auxiliaires audio-visuels ne doit pas être négligée si l'on veut que la Bibliothèque nationale réponde à son rôle de diffusion des connaissances et des informations, malgré l'élévation de leur coût (disques, bandes magnétiques et surtout films). Ils fournissent une base concrète à la réflexion et assurent une éducation permanente car ils traitent de la réalité et par là même, peuvent éveiller l'intérêt pour une question, donner des informations faciles à retenir, créer et modifier des façons de penser, aider à façonner et à exprimer l'opinion publique. D'autre part, ces médias serviront à recueillir et à conserver le patrimoine culturel de ces pays qui ont une civilisation orale fortement marquée. Ces bibliothèques souffrent en général d'un manque de fonds anciens considérable, et ceci ne pourra être remédié qu'en ayant recours aux microfilms et aux microcartes par exemple.

c) Fonctions bibliographiques (10)

La bibliographie et la documentation n'en sont qu'à leurs balbutiements dans les pays d'Afrique tropicale d'expression française. Pourtant, comme le dit M. Jean POUTVINIERS dans un cours de bibliothéconomie destiné aux élèves de l'Ecole des Bibliothécaires et Archivistes de Dakar, "la propriété des œuvres nationales est tout comme le drapeau et l'hymne national, une garantie d'union". Elle sert le prestige national dans le présent en faisant connaître la production typographique d'un pays, et par là-même, assure pour l'avenir, la perennité du patrimoine ainsi constitué. Ainsi, elle est un instrument de recherche indispensable aux chercheurs, et aussi, un moyen de susciter et de sensibiliser les efforts de rédaction afin de renouveler le développement général de ces pays.

1° - Bibliographie nationale

La Bibliothèque nationale doit se développer parallèlement à la bibliographie nationale car elles constituent deux éléments fondamentaux étroitement liés, essentiels au développement de la vie culturelle d'un pays, car comme le dit Luther H. Evans, "sans la bibliographie, toute l'œuvre écrite de la civilisation ne serait qu'un chaos inextricable de contributions diverses à la connaissance, confondues dans le désordre et inappliables aux besoins des humains" (1).

La première décision à prendre est que la bibliographie nationale doit commencer par les ouvrages courants, et cette bibliographie nationale courante ne pourra être établie qu'à partir du dépôt légal. Mais pour que cette bibliographie soit vraiment nationale, il faudra penser aussi à l'établissement d'une bibliographie rétrospective, ce qui va être difficile pour les pays africains. La République Malgache a réussi à avoir une bibliogra-

phie nationale grâce aux travaux de :

- GRANDIDIER (Guillaume) - Bibliographie de Madagascar - 1900-1955
- PONTVIEILLE (Jean) - Bibliographie Nationale de Madagascar-1956-1963
- NUCE (H.S. de) et RASSIMANDRAVA (J) - Bibliographie Annuelle de Madagascar-1964 →

La Mauritanie aussi a réussi à établir un catalogue de ses ouvrages manuscrits.

Pour les autres pays qui veulent établir une bibliographie nationale, un point de départ indiqué pour une bibliographie rétrospective pourrait être la Bibliothèque qui possède le meilleur fonds d'ouvrages anciens. Lorsque toutes les possibilités qui s'offrent à l'intérieur du même pays sont épuisées, on se tournera vers les Etats avec lesquels ce pays a entretenu des relations intellectuelles et commerciales, en consultant les catalogues imprimés de leur bibliothèque nationale qui rassemble en général, des ouvrages en provenance du monde entier.

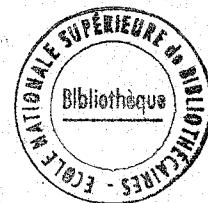
La bibliographie nationale assure donc le recensement de toute la production imprimée d'un pays, et, par là même, facilite la recherche des informations, et met le livre au service de la culture et de l'économie nationale, car elle constitue un véritable instrument de diffusion des sciences politiques et sociales auprès des masses.

2° - Catalogue collectifs (1)

La bibliographie nationale, nous venons de le voir, fait connaître la production typographique d'un pays, mais pour utiliser au maximum les collections qui se trouvent disséminées dans les bibliothèques des pays africains, il est indispensable de créer des catalogues collectifs, "en les combinant d'ailleurs avec un service de renseignements, de reproduction et de traduction". Dans ces pays, nous l'avons déjà souligné, l'édition des livres et des périodiques commence seulement à s'organiser, et le manque de crédit fait qu'on ne trouve pas dans ces bibliothèques des collections très importantes. Il serait donc intéressant que les Bibliothèques nationales établissent des catalogues collectifs, les distribuent aux bibliothèques du pays, ce qui faciliterait énormément le prêt interbibliothèques. Ce prêt interbibliothèques serait aussi facilité par l'établissement d'un catalogue collectif africain, que rendra possible la création d'une Bibliothèque Africaine.

3° - Formation professionnelle

La rédaction d'une bibliographie nationale, l'établissement de catalogues collectifs, et bien d'autres tâches encore nécessitent pour le bibliothécaire, une solide formation professionnelle. En Afrique, il existe déjà



quelques écoles de bibliothécaires comme celle de Dakar, mais l'orientation des cours devrait être adaptée aux réalités africaines. "Acquérir les notions de la terminologie appropriée, se familiariser avec les problèmes de l'éducation et les questions économiques, politiques, sociales et culturelles, donner aux connaissances techniques, la juste place qui leur revient dans l'ensemble de leur profession, adapter les méthodes bibliothéconomiques des pays avancés à la réalité de l'Amérique latine, voilà quatre objectifs raisonnables pour toute école de bibliothécaires" (7) selon Josefa E. SABOR.

Nous pouvons dire exactement la même chose pour l'Afrique. Le bibliothécaire doit être conscient de son rôle pour que la Bibliothèque nationale puisse remplir pleinement sa mission, et en particulier son action directrice sur l'ensemble des bibliothèques d'un pays.

D - LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, CENTRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE POUR LES RÉSEAUX DE BIBLIOTHÈQUES

Nous avons souligné tout au long de notre exposé que les fonctions d'une Bibliothèque nationale africaine commencent par celles de l'alphabetisation et de la lecture publique. Mais, petit à petit, elle devra laisser ce rôle aux autres bibliothèques spécialement désignées pour remplir cette tâche. Pour parvenir à cela, la Bibliothèque nationale, grâce à ses collections d'ouvrages et au personnel qualifié dont elle doit disposer, assurera le rôle de centre administratif et technique pour les réseaux de bibliothèques, ce qui revient à planifier les services de bibliothèques, car la planification permet de déterminer les buts et les objectifs de ces services, d'étudier leurs conditions actuelles de fonctionnement, de définir les besoins du pays en fonction de son développement économique et social, et de calculer les dépenses à prévoir.

La planification est d'ailleurs nécessaire pour les pays en voie de développement qui souffrent de difficultés budgétaires, car elle permet d'abaisser le coût des services de bibliothèques, en centralisant le travail administratif et technique : les acquisitions, l'établissement de catalogues imprimés etc... Ceci suppose l'utilisation de catalogues collectifs nationaux pour faciliter le prêt interbibliothèques.

Mais ce rôle de centre administratif et technique pour les réseaux de bibliothèques, la Bibliothèque nationale ne pourra l'assumer que si la planification de ces services est confiée au Ministère de l'Education, qui seul possède l'autorité suffisante pour prendre des décisions politiques et administratives nécessaires. En effet, les bibliothèques jouent un rôle de complémentarité dans le contexte des systèmes d'enseignement d'un pays. L'éducation pour être rentable doit nécessairement être planifiée, et la planification de l'éducation fait partie de la planification du développement économique et social d'un pays.

/

CONCLUSION

A l'heure actuelle, les livres et les bibliothèques demeurent des moyens d'information et d'éducation très efficaces, des instruments essentiels de la connaissance, surtout pour les pays en voie de développement. Cette importance des livres et des bibliothèques est partout bien comprise, et c'est la raison pour laquelle le 9 novembre 1970, lors de sa 16e session, la Conférence général de l'U. N. E. S. C. O a décidé de proclamer 1972, "Année Internationale du Livre".

Le besoin se fait sentir dans les pays en voie de développement, de favoriser la fabrication des livres et d'accroître les textes de lecture, de développer les services nationaux de bibliothèques, et les instruments de travail, bref, de promouvoir la lecture et la production d'ouvrages dans les langues nationales.

Les livres et les bibliothèques sont un moyen de lutter contre l'analphabétisme qui est la cause principale du retard économique des pays en voie de développement.

Les bibliothèques nationales sont nécessaires pour combattre l'analphabétisme, car elles sont censées posséder la collection d'ouvrages et de documents nationaux la plus importante d'un pays. Mais puisque l'industrie du livre n'est encore qu'à ses débuts en Afrique, la création d'une grande Bibliothèque Africaine, alimentée par des dépôts de tous les pays membres de l'O. U. A. faciliterait de beaucoup, les choses, car elle permettrait d'avoir des collections essentiellement tournées vers les problèmes africains et les moyens de les résoudre.

Les Bibliothèques nationales déjà existantes devraient revoir leurs structures et les modifier ou les adapter aux besoins de leurs pays, et les pays qui, comme le Sénégal pensent en créer une, devraient commencer par prendre conscience du rôle du livre comme arme contre le sous-développement culturel, afin d'assigner à la Bibliothèque nationale, les rôles qui lui reviennent pour orienter le pays vers la voie du développement économique et social. Elle est une force dynamique au service de l'éducation permanente et est indispensable pour le développement d'un pays.

B I B L I O G R A P H I E

- - - - -

- (1) Tâches et problèmes des Bibliothèques nationales. Paris : UNESCO, 1960
- (Manuel de l'UNESCO à l'usage des Bibliothèques ; 11)
- (2) DADZIE (Kwakvi K.V) - Les Bibliothèques, la bibliographie et les archives dans les pays d'Afrique d'expression française - Paris : UNESCO, 1961 - Il Bulletin de l'Unesco, à l'int. bibl. n° 5, sept. - oct. 1961, p. 255-267
- (3) HEYNOWSKY (Adam) - Mauritanie : organisation de la Bibliothèque nationale de Mauritanie. Mennakehott (Septembre 1964 - Février 1965) Paris : UNESCO, 1965
- (4) - COTE D'IVOIRE - Education Nationale (Ministère) - Décret n° 71-434/ du 10/9/71 portant création de la bibliothèque nationale.
- COTE D'IVOIRE - Affaires Culturelles (Secrétariat d'Etat) Arrêté n° 00010/SEAC/CAB en date du 26/4/74 portant création du Bureau National d'Echange de Publications de la bibliothèque Nationale et, Arrêté n° 00011/SEAC/CAB en date du 26/4/74 portant création du Centre National de Documentation de la Bibliothèque Nationale.
- (5) BOUAYED (Nahoud) - Bibliothèque nationale d'Algérie - Alger : Bibliothèque nationale, 1967.
- (6) MADAGASCAR - Affaires culturelles (Direction)
- Note sur l'organisation des Bibliothèques à Madagascar
- The National library
- Bilan des activités du Service National des Bibliothèques pour les années 1973-1974.
- Les recommandations du Colloque sur "Le livre, un éducateur à la portée de tous" ...
- Livres et Bibliothèques
- Service des Bibliothèques et lettres
- Ny Roky no Ioharenno pendreana n° 15 et 16

/

BIBLIOGRAPHIE (suite)

- (7) SABOR (Josefa E) - Pour une nouvelle conception des bibliothèques en Amérique Latine - Paris : UNESCO 1966
In Bull. UNESCO à l'int. bibli. n° 3, mai-juin 1966, p 116 - 125.
- (8) FORTVIELLE (Jean) - Introduction à "Dépouillement du Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques - 1947 - 1967" de Stanley BANSAR.
- (9) PENHA (Carlos Victor) - La Planification des services de bibliothèques et de documentation - Paris : UNESCO, 1971.
- (10) LARSEN (Knud) - Les Services de bibliographie nationaux. Paris : UNESCO, 1964 - In Bull. UNESCO à l'int. des bibl. vol. 15 - p. 317 - 326.
- (11) EGGER (E) - Importance des catalogues collectifs dans les pays sous-développés - Paris : UNESCO, 1959.
In Bulletin Unesco à l'int. des Bibl. vol. 13 - p. 237-238, n° 10 - Octobre.